



RÈGLEMENT SPORTIF RÉGIONAL

SAISON 2022/2023

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Caution / Engagements / Dérogations nouveaux clubs	3
Challenges	3
A. Epreuves individuelles - Non qualificatives aux Finales Nationales	3
A.1. Challenges Avenir	4
A.2. Championnat Départemental.....	4
B. Epreuves individuelles - Éliminatoire pour les Finales Nationales	4
B.1. Grand Prix de Bretagne - Trophée Isabelle Le Guennec / Éliminatoire de Province	5
B.2. Championnat de Bretagne / Éliminatoire de Ligue.....	5
B.3. Critérium National	6
D. Epreuves par équipe	6
D.1. Championnat de France Nationale 3 – Hommes.....	6
D.2. Championnat de Bretagne des clubs	6
D.3. Championnat de Bretagne Jeune	7
D.4. Coupe de France des clubs.....	7
D.5. Championnat de France des équipes de ligue.....	7
E. Dispositions générales.....	7
F. Records régionaux.....	8
G. Arbitrage	8
ANNEXE 1 AU REGLEMENT – Cahier des charges – Chpt Bretagne + TILG/GPB	9
ANNEXE 2 AU REGLEMENT – Tournoi des records	10
ANNEXE 3 AU REGLEMENT – Les animations U10/U13 (benjamins/minimes).....	10

PRÉAMBULE

Les Athlètes, les Arbitres et les Clubs souhaitant participer aux programmes sportifs départementaux et régionaux, tant pour les compétitions individuelles que par équipes, doivent être en conformité avec les statuts et règlements fédéraux relatifs aux licences et affiliations.

La participation d'athlètes aux compétitions départementales et/ou régionales peut être refusée par le Comité départemental et/ ou la Ligue régionale si l'athlète, l'association, l'établissement commercial ou la collectivité locale d'appartenance de l'athlète n'est pas à jour de son affiliation départementale et/ou régionale (licence et affiliation activée dans l'intranet fédéral).

Les athlètes participant aux compétitions organisées par la LBHM s'engagent à respecter la « Charte d'éthique et de déontologie de la FFHM » ainsi que les règles relatives à la lutte antidopage.

Ce règlement est régi par la réglementation fédérale (FFHM) et internationale (IWF).

CAUTION

Après affiliation auprès de la FFHM et à la LBHM, les clubs doivent fournir une caution de 800€ à l'ordre de la LBHM pour la saison sportive permettant la participation aux compétitions. Elle comprend :

Compétitions régionales individuelles :

- Les cautions des athlètes du club engagés aux éliminatoires Nationales (15€/athlètes) sauf critérium National *cf. Art B*
- L'absence d'arbitre du club aux éliminatoires Nationales (200€) *cf. Art B*
- Les engagements hors-délais des athlètes du club aux éliminatoires Nationales (50€) *cf. Art B*
- L'absence de l'athlète à une remise des récompenses (15€) *cf. Art E.4.*
- La non mise en ligne des résultats (50€) *cf. Art E.5.*
- Le non-respect du cahier des charges ou règlement sportif par le club organisateur (50€) *cf. Annexe 1*

Championnat de Bretagne par équipe :

- La caution du Championnat de Bretagne des Clubs par équipe (200€) *cf. Art D.2.12*
- La demande d'arbitre de remplacement en Championnat Régional par équipe à la LBHM par journée (200€) *cf. Art D.2.12*
- Le forfait par journée de l'équipe (50€) *cf. Art D.2.12*
- Le forfait général de l'équipe (200€) *cf. Art D.2.12*

La caution sera rendue aux clubs après le Championnat de Bretagne. En cas de retenue sur la caution, la LBHM adressera une facture aux clubs concernés. Après réception de facture, le club aura 15 jours pour adresser un nouveau chèque du montant des retenue. En cas de non-respect de la date butoir indiqué sur la facture, le chèque de 800€ sera encaissé.

ENGAGEMENTS

Engagements (encaissé) en Championnat de Bretagne par équipe (40€ par équipe) – Virement préféré *cf. Art D.2.12*

DEROGATION NOUVEAUX CLUBS

Année d'affiliation	
1^{ère} saison	Pas de pénalité, la Ligue de Bretagne gère l'arbitrage du nouveau club
2^{ème} saison	Si le club engage un candidat en formation d'arbitre Régional, pas de pénalité sur les compétitions nécessitant un arbitre de niveau régional.
3/4^{ème} saison	Fin de l'exonération pour les compétitions de niveau régional (sauf accord CRA). Les clubs qui ne possèdent pas d'arbitre Nationaux pour les 3 éliminatoires Nationales n'auront pas de pénalité si ses officiels officient à des postes d'officiels Techniques.
5^{ème} saison	Si le club engage un candidat en formation d'arbitre National, pas de pénalité.
6^{ème} saison	Fin de l'exonération générale.

CHALLENGES

Challenge Des Jeunes Bretons (U10 à U20) : 1pts par athlète participant. Les compétitions qui permettent l'obtention de points sont : Les 4 challenges avenir, les championnats départementaux, le **Trophée Isabelle Le Guennec**, le Championnat de Bretagne et le **Critérium National**. La récompense du Challenge aura lieu lors de L'AG de la LBHM de la saison suivante.

A. EPREUVES INDIVIDUELLES - NON QUALIFICATIVES AUX FINALES NATIONALES

Les engagements sont clôturés 8 jours avant le jour de la compétition. La diffusion du programme prévisionnel se fait 2 semaines avant le jour j. À l'issue des engagements (lendemain), le club organisateur fournit le programme officiel. Le club organisateur doit indiquer dans les engagements si une buvette sera mise en place.

A.1. CHALLENGES « AVENIR »

Compétitions départementalisées ou inter-départementalisées. Chaque compétition permet un classement national après cette journée. Le nombre de challenge « Avenir » est illimité dans la saison.

Les compétitions avenir sont ouvertes à tous les athlètes de série NCL/DEB/DEP/REG qu'ils soient U10/U13/U15/U17/U20 ou seniors. Les masters participent en qualité « Senior ».

Cependant, les athlètes IRG et + peuvent y participer. Ils seront enregistré sur une feuille de match intitulée « Grand Prix » et les résultats seront intégrés dans les listings trimestriels. Toutefois, un athlète ayant participé à une journée de championnat par équipe ne sera plus autorisé à concourir en Challenge Avenir.

Le club organisateur a la possibilité d'organiser une animation U10/U13 le matin avant cette compétition (Cf. Annexe).

A.2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Compétition ouverte à tous les compétiteurs (chaque comité départemental gère ses compétiteurs). Épreuve organisée par les comités départementaux qui peuvent à leur initiative se regrouper si besoin.

Seuls les athlètes classés « DEP » pourront prétendre au titre de champion départemental.

Les masters seront classés selon la table Metzler (1 Titre) pour la remise des récompenses.

B. EPREUVES INDIVIDUELLES - ÉLIMINATOIRE POUR LES FINALES NATIONALES

• ENGAGEMENT

Les engagements sont clôturés 14 jours avant le jour de la compétition. Le mardi suivant la clôture, les Présidents du club organisateur, de la CT, de la CRA et de la Ligue se réunissent en visio pour valider le programme définitif. La diffusion du programme définitif aura lieu le mercredi par mail. Les clubs auront 24h après réception du mail pour retirer un athlète.

Chaque Athlète engagé à la compétition crée une caution de 15€ pour son club. En cas d'absence d'un athlète peu importe la raison, la caution sera déduite de la caution générale de 800€ (sauf certificat médical antérieur à la date de compétition fourni à la Commission Technique dans un délai de 8 jours).

Si un athlète souhaite participer à cette compétition après la date limite des engagements, il ne s'agira plus d'une caution mais d'un engagement **de 50€**.

Pour les athlètes classés la ou les saisons précédentes et n'ayant pas concouru en 2021-2022, la règle d'un abattement d'une série par année sera appliquée afin de déterminer leur niveau de participation. Elle est qualificative aux finales nationales.

• ARBITRAGE

L'arbitrage est à la compétence du Président de la Commission d'arbitrage de la Ligue.

Un tirage au sort des clubs qui officieront au poste d'arbitre de chaise sera réalisé lors de la réunion des clubs de début de saison par la Commission d'Arbitrage.

Nombre d'athlètes engagés	Nombre de poste d'arbitrage que le club doit fournir durant le week-end de compétition
1 à 2 athlètes	1 poste d'arbitre (National ou Régional)
3 à 4 athlètes	2 postes d'arbitre (National ou Régional)

5 à 6 athlètes	1 poste d'arbitre National obligatoire + 2 postes d'arbitre (National ou Régional)
7 à 8 athlètes	1 poste d'arbitre National obligatoire + 3 postes d'arbitre (National ou Régional)
9 à 10 athlètes	1 poste d'arbitre National obligatoire + 4 postes d'arbitre (National ou Régional)
11 à 12 athlètes	2 postes d'arbitre National obligatoire + 4 postes d'arbitre (National ou Régional)
13 à 14 athlètes	2 postes d'arbitre National obligatoire + 5 postes d'arbitre (National ou Régional)
15 et + athlètes	3 postes d'arbitre National obligatoire + 5 postes d'arbitre (National ou Régional)

Précision : Le club qui ne possède pas le nombre d'arbitre nécessaire, peut faire appel à un arbitre d'un autre club (arrangement entre les clubs) ou bien faire appel à la Ligue qui facturera un forfait de 200€ comprenant les frais de déplacement, les frais d'hébergement et les frais de Restauration.

DÉFRAIEMENT	
GRADE	PRISE EN CHARGE DES FRAIS
Régional (tout poste Officiel Technique)	10€ par plateau + repas
National et International (tout poste)	20€ par plateau + repas
En cas de Jury (pas de prise en charge par plateau)	Frais de déplacement + Repas + Hébergement
Arbitre en Examen	Grade avant certification

En contrepartie, l'arbitre s'engage pour officier en respectant les règles suivantes :

- Tenue règlementaire : Régional (Polo LBHM + Macaron + tenue de ville), National et International (Costume)
- Présence dès le début de la pesée des 3 arbitres de chaise
- Présence des autres Officiels technique 30 mins avant le début de la présentation
- Pas de téléphone, pas de prise de vidéos, pas d'alcool, pas d'encouragement
- Présence lors de la remise des récompenses
- Signature des feuilles de match

B.1. GRAND DE BRETAGNE - TROPHÉE ISABELLE LE GUENNEC / ÉLIMINATOIRE DE PROVINCE

Compétition ouverte à tous les compétiteurs (Éliminatoire + Challenge Avenir).

Cette épreuve donne lieu à un classement masculin et féminin par niveau d'âge et de pratique :

- **U10/U13** : Chaque catégorie de poids et d'âge.
- **LES NIVEAUX NCL/DEB/DEP** : 8 classements (U15/U17/U20/senior).
- **LES NIVEAUX REG ET +** : 8 classements (U15/U17/U20/senior).
- **MASTERS**: Top IWF (coefficient Meltzer-Faber).

Aucune enveloppe budgétaire pour les récompenses ne sera fournie par la LBHM. **Le club organisateur devra récompenser à minima le niveau NCL/DEB/DEP.** Pour les autres niveaux (voir ci-dessus), il est laissé à l'initiative de l'organisateur de prévoir des récompenses.

Cette compétition est régie par le cahier des charges en fin de ce règlement.

B.2. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE / ÉLIMINATOIRE DE LIGUE

Peuvent y participer :

- Les U10/U13 : tous ceux ayant fait au moins une animation ou une compétition dans l'année. Ils peuvent concourir dans la catégorie de poids de leur choix.
- Les U15/U17/U20/Seniors/Masters : tous les athlètes ayant réalisé au minimum la série «REG» dans la saison. Un athlète ne peut concourir au Championnat de Bretagne que dans la catégorie dans laquelle il s'est qualifié.

Le classement s'établit selon la catégorie de poids dans les catégories d'âges et de poids suivantes :

- 5 classements féminins et masculins (U13/U15/U17/U20/senior)

- 2 classements féminins et masculins Masters: Top IWF (coefficient Meltzer-Faber)

Seuls les athlètes classés « REG » pourront prétendre au titre de Champion de Bretagne.

Challenge Isabelle Le Guennec (U10 à Masters) selon la cotation suivante : 1^{er} : 20 points, 2^{ème} : 15 points, 3^{ème} : 10 points, Autres : 5 points. **Pour les U10, 5pts par participants.**

Cette compétition est régie par le cahier des charges en fin de ce règlement.

Les résultats seront pris en compte pour la qualification des équipes de ligues cadets/juniors.

La LBHM s'occupe des récompenses **du Challenge**, ainsi que le top IWF féminin et masculin pour les U13/U15/U17/U20/seniors/master (soit 36 trophées). **Le reste des récompenses est à la charge de l'organisateur, il devra remettre à chaque participant une médaille.**

B.3. CRITÉRIUM NATIONAL

Compétition régionalisée pour les U15/U17/U20/sénior IRG et +. L'arbitrage est à la charge du responsable d'arbitrage de la Ligue de Bretagne **sur proposition des présidents de clubs.**

Ce critérium permet une qualification et ne décerne aucun titre, aucune obligation de récompenses est demandée à l'organisateur (obligation d'annoncer les résultats).

Chaque club participant fourni un officiel Technique de grade National. Dans le cas d'une forte participation et sur décision de la LBHM, le tableau du nombre de poste d'arbitre deviendra la norme.

D. EPREUVES PAR EQUIPE

D.1. CHAMPIONNAT DE FRANCE - NATIONALE 3 – HOMMES

Voir réglementation du Championnat - Nationale 3 en Annexe

D.2. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DES CLUBS

D.2.1. Le championnat se compose d'une ou deux divisions masculine/féminine.

Moins de 9 équipes engagées	Division masculine ou féminine simple
De 9 à 18 équipes engagées	1 sous-divisions masculine ou féminine

D.2.2. Le championnat se déroule sur 4 journées **au minimum** avec la possibilité d'une finale

D.2.3. **La date de pré-engagement est fixé au 30 juin de la saison précédente. Un engagement complémentaire est fixé à la date de la réunion de début de saison.** Les poules sont constituées au regard du classement de la saison précédente **et des équipes engagées par tirage au sort en tenant compte des équipes évoluant dans les niveaux supérieurs.**

D.2.4. Un club peut engager plus d'équipes que la saison précédente. Ces nouvelles équipes débiteront dans la division régionale la plus basse. Il y a au maximum 2 équipes du même club par divisions sauf pour la dernière division.

D.2.5. S'agissant des équipes souhaitant accéder en N2 Hommes et N1 Femmes, elles devront être constituées de 5 hommes ou 4 femmes **(et passer par la Nationale 3 Hommes pour les équipes masculines).**

D.2.6. Les accessions et relégations sont effectuées en fonction du nombre de points des équipes **sur 4** journées. Seules les 2 premières équipes peuvent monter. Le premier de la poule monte automatiquement et le second monte si sa moyenne (4 journées) est supérieure à la moyenne de l'avant dernier de la poule supérieure.

D.2.7. Le classement se fait sur le nombre de journées du championnat **inscrites au calendrier.** Le système de classement (aux nombres de points et non à l'IWF) est identique à celui de FFHM. Une équipe se présentant avec seulement 3 athlètes chez les hommes ou 2 athlètes chez les femmes marquera toutefois les 2 points réservés à la défaite. Une équipe forfait enregistre un score de 0.

D.2.8. Un athlète ayant tiré lors de 2 journées dans une équipe du club quelle que soit la division, ne pourra plus participer dans une équipe du club évoluant en division inférieure.

D.2.9. La participation des licenciés étrangers ainsi que des athlètes mutés est admise sans restriction.

D.2.10. Le club organisateur doit mettre à disposition des athlètes au moins deux barres et des disques nécessaires par équipe à l'échauffement. Il doit assurer le secrétariat de la rencontre et procéder au chargement des barres.

D.2.11. Les clubs n'ayant aucune équipe d'un seul genre peuvent créer une équipe mixte. Cette équipe participe au classement Homme avec la table IWF Homme pour tous les membres de l'équipe. Plusieurs clubs peuvent également se grouper afin de composer une équipe (après accord de la ligue).

D.2.12. Un engagement de 40€ et une caution de 200€ seront demandés par équipe. Si l'équipe est forfait ou l'arbitre est absent pour 1 journée, une pénalité de 50€ sera retenue sur la caution. En cas de forfait général, la caution sera prélevée entièrement. Une demande d'arbitre peut être faite auprès de la LBHM pour un forfait de 200€.

D.2.13. L'équipe doit se présenter complète à la pesée, dans l'ordre du tirage au sort. La pesée des féminines se fait toujours indépendamment de la pesée des masculins. Si celle-ci n'est pas assurée par une arbitre féminine, la pesée des compétitrices se fera en présence d'autres athlètes féminines représentant d'autres équipes. Si cette mesure n'est pas possible, la pesée des compétitrices se fera en maillot de compétition. Dans ce cas, un forfait de 200 grammes sera enlevé au poids de pesée.

D.2.14. La durée entre la fin de la pesée et la 1^{ère} barre sera de 30 minutes.

D.2.15. Pour rappel la pesée s'effectue par équipes complètes : athlètes et arbitre. L'arbitre présent à la pesée doit être le même que celui qui officiera sur un des postes officiels du plateau. En cas de match à quatre équipes, le quatrième arbitre officiera au chronomètre. Une équipe (Athlètes + Arbitre) incomplète se pèse en dernier. Si l'arbitre officie sur un plateau en cours, l'équipe est considérée comme complète.

D.3. CHAMPIONNAT DE BRETAGNE JEUNE

D.3.1. Le championnat se compose d'une division et se déroule sur 4 journées.

D.3.2 L'équipe est composée de 3 U13/U15/U17/U20 masculins et/ou féminins (1 seul U20). Un jeune évoluant dans les autres championnats par équipes ne pourra faire partie de l'équipe de ce championnat.

D.3.3 Le classement se fait à l'IWF Homme.

D.4. COUPE DE FRANCE DES CLUBS

Voir réglementation Nationale

D.5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES DE LIGUE

Les équipes seront sélectionnées par l'ETR et la Commission Technique en fonction des résultats lors du Championnat de Bretagne.

E. DISPOSITIONS GENERALES

E.1. Lors de la pesée, la présentation de la licence pour la saison en cours est obligatoire, ou à défaut une attestation imprimée et signée ou téléchargée ou une vérification intranet par le corps arbitral. Tout comme l'organisateur le corps arbitral ne pourra être tenu pour responsable en cas d'impossibilité à faire cette vérification intranet. Les arbitres doivent mettre à disposition leurs licences et carnets d'arbitrage.

E.2. Aux compétitions départementales et régionales individuelles, l'athlète étranger âgé de plus de 20 ans (senior) pourra être classé, sous réserve toutefois qu'il réside sur le territoire national. Dans l'autre cas il apparaîtra comme Open. Les athlètes étrangers (ères) des catégories U13, U15, U17, U20 participent au même titre que les athlètes Français à toutes les compétitions départementales et régionales individuelles.

E.3. Un athlète ou une équipe est autorisé(e) à entrer dans la salle de pesée uniquement s'il(s) possède(nt) leur(s) licence(s) avec eux. Elle(s) ne peut(pourront) pas être remis plus tard. Les barres de départs doivent être précisées lors de la pesée de l'athlète.

E.4. Lors de la présentation des athlètes et de la proclamation des résultats, les participants de la compétition doivent être présents et en tenue sportive. **En cas d'absence, le résultat ne sera pas proclamé (sauf Accord du Président de Ligue ou du Président de la Commission Technique) un forfait de 15€ sera prélevé sur la caution de début de saison.**

E.5. Les résultats des rencontres doivent être **transmis au plus tard le soir de la compétition si la connexion internet ne permet pas de la réaliser en direct**. Si les résultats ne sont pas transmis en temps et en heures, une pénalité sera **déduite de la caution du club organisateur (50€)**.

E.6. Un Athlète qui monte de catégorie monte avec son total : En effet, un Athlète peut se présenter dans une catégorie supérieure à sa catégorie habituelle. S'il n'a jamais tiré dans cette catégorie, son meilleur total de la saison en cours est pris en compte et si celui-ci correspond au niveau d'accès requis pour la compétition, il peut tirer dans cette nouvelle catégorie.

E.7. Les compétitions (pesée) peuvent débuter dès 8h du matin et finir au plus tard (remise des récompenses) à 22h (amplitude max 11h → **début de 1ère pesée** à dernière remise des récompenses). La composition d'un plateau ne peut excéder 20 athlètes. Au-delà, il devra être scindé en deux, cela peut être modifié à l'unanimité des clubs participants. Pour un plateau inférieur ou égal à 10 athlètes, le temps de pause entre l'arraché et l'épaulé-jeté est de 15 minutes.

E.8. Toutes personnes (arbitres, chargeurs, athlètes ou coaches) en activité, consommant une boisson alcoolisée dans l'aire de compétition et dans l'enceinte d'échauffement sera exclu de cette zone. Le club organisateur a l'obligation de tout mettre en œuvre pour le faire sortir de la zone.

E.9. Tous les engagements aux compétitions devront être effectué avec le formulaire **en ligne** fourni par la LBHM. Aucun autre moyen ne pourra être pris en compte.

E.10. En cas de faible engagement (inférieur à 6), les U10/U13 seront autorisés à participer sur le plateau des féminines.

F. RECORDS REGIONAUX

F.1. Il n'existe aucun record individuel pour les catégories des U10/U13 tant chez les masculins que chez les féminines. Un record régional U15 ne peut être battu respectivement que par un(e) athlète U15. Un record régional U17 ne peut être battu respectivement que par un(e) athlète U15/U17. Un record régional U20 ne peut être battu respectivement que par un(e) athlète U15/U17/U20. Les records régionaux Seniors peuvent être battus par des athlètes U15/U17/U20 ou Senior.

F.2. Un record régional ne peut être établi que lors d'une compétition officielle de la LBHM, ou lors des **épreuves nationales ou internationales reconnue par la FFHM la feuille de match dûment signée fera foi**.

F.3. Les records par équipe sont ceux correspondant aux équipes reconnues par la FFHM et la LBHM. Tout comme en individuel des records U17 peuvent être battus par des U15 et ainsi de suite. Les records par équipe peuvent être battus dans les compétitions par équipe uniquement.

F.4. Lors des épreuves départementales et régionales un record régional peut être proposé à l'homologation par : Un (1) arbitre national neutre ou Trois (3) arbitres régionaux à la majorité des voix dont un seul maximum du même club que l'athlète.

F.5. Pour qu'un record soit homologué le ou les arbitres devront **valider** et signer **la feuille de match**.

G. ARBITRAGE

G.1. Tout arbitre doit obligatoirement être en tenue officielle pour les arbitres nationaux et internationaux quel que soit le niveau de la compétition et pour les arbitres régionaux, le polo de l'arbitre de la LBHM avec le macaron, un pantalon de ville / jean (pas de jogging) et des chaussures de ville.

G.2. Un arbitre doit être présent pendant toute la durée de la compétition sur laquelle il officie y compris lors de la pesée → présence des 3 arbitres obligatoire. Il doit être présent lors de la présentation et à sa place lors de la remise des récompenses.

G.3. Un arbitre doit suivre obligatoirement à un recyclage par olympiade (1 fois tous les 4 ans). Un arbitre qui n'a pas été licencié ou n'a pas officié durant 1 saison ou plus, doit suivre obligatoirement un recyclage.

G.4. Un arbitre en fonction ne peut en aucun cas poser un téléphone sur sa table que ce soit pour filmer le plateau (sauf demande CRA), prendre des photos des athlètes avec n'importe quel objet, téléphoner ou envoyer des messages avec son téléphone portable.

G.5. Un Arbitre participant en tant qu'Athlète lors d'une rencontre ne peut arbitrer et tirer sur le même plateau, ni même signer ou valider les feuilles de matchs et les procès-verbaux qui s'y réfèrent.

G.6. Lors des compétitions avenir, les clubs auront la possibilité de former des arbitres non certifiés. Ils seront accompagnés d'un arbitre National central (seule décision prise en compte). Il expliquera également ses décisions.

ANNEXE 1 AU REGLEMENT CAHIER DES CHARGES – CHPT BRETAGNE + TILG/GPB

Généralités :

- La sélection au Championnat de Bretagne et au Trophée Isabelle Le Guennec se fait sous l'unique responsabilité de la Commission Technique de la LBHM, et validée par le Président de la LBHM.
- **Compétitions sur 2 jours**
- Prévoir un local pour contrôle anti-dopage.
- La présence d'une buvette est obligatoire pour la compétition.
- Une température correcte sera exigée (aide possible de la LBHM).

Matériel :

- Les membres du Comité Régional, de la Commission sportive et de l'ETR sont disposés à apporter leur soutien à l'organisation, tant sur un plan humain que matériel. Nous encourageons vivement le club organisateur à solliciter les clubs participants pour l'emprunt de matériel.
- Une liste du matériel mis à disposition par la LBHM est disponible auprès du Président, ainsi que les conditions d'emprunt. Le club organisateur est responsable du transport et du matériel mis à disposition.

Aire de compétition :

- Un plateau de compétition équipé du matériel suivant : barres de 20kg, 15kg, 10kg, 2.5kg. Un jeu complet de poids de couleurs de 10kg à 25kg (paire de 25 kg doublée), ainsi que des poids d'initiation de 0,5kg à 2,5kg (2.5 kg et 5kg en PVC). Prévoir une paire de bagues de serrage de secours est obligatoire.
- Magnésie et résine en quantités suffisantes.
- Matériel de nettoyage pour la barre compétition : balai, pelle, désinfectant, brosse métallique, gant, lingette.
- Vidéo projecteur avec report sur écran de la feuille de match.
- Un tableau d'arbitrage électronique ainsi que des plaquettes de couleur en cas de panne (tableau arbitrage de ligue ou du club ou OWLCMS).
- Partie échauffement :
 - 1 barre pour 2 athlètes avec 1 jeu de disque de 25kg à 0,5 kg.
 - Magnésie
 - Retour vidéo de la compétition si la salle est éloignée
 - Retour Feuille de match

Protocole et remise des récompenses :

Présentation à l'américaine : Speaker sur le plateau et appel 1 par 1 des athlètes qui restent sur le plateau.

Communication :

- La salle devra être à minima décorée par l'organisateur afin de mettre en valeur notre discipline (plantes, affiches, spots, fond de scène, ...).
- La présence des banderoles suivantes est obligatoire : Conseil Régional, FFHM, LBHM ainsi que les partenaires de la Ligue de Bretagne (possibilité d'afficher le logo du comité départemental).
- Une affiche de compétition doit être réalisé (possibilité de demander à la ligue la création graphique) 2 mois avant le championnat.
- Le club organisateur devra mettre en place un point électrique pour réaliser un live de la compétition.
- Le club organisateur se charge de faire l'annonce à la presse et d'assurer la promotion de la compétition en lien avec la LBHM.

Récompenses :

Voir texte réglementaire sportif précédemment.

- Demande d'un podium selon les possibilités.

Accès zone échauffement :

1 athlète	1 coach
2 athlètes	2 coaches
3 athlètes	2 coaches
4 athlètes et +	3 coaches

Administratif/Secrétariat/Marshall :

- Prévoir un secrétariat de 5m (6 personnes) avec 8 points électriques : matériel informatique et imprimante obligatoire. Prévoir des rallonges électriques en conséquence, ainsi que du matériel de secrétariat (papier, imprimante, crayons, scotch et encre pour l'imprimante). Prévoir 1 ou deux câbles HDMI en plus et des splitters de rechange.
- Pour le Marshall, une table de 3m avec 4 points électriques sera mis en place. En cas de salle non attenante, un retour vidéo et sonorisation est obligatoire.

Sonorisation :

L'organisateur doit prévoir un haut-parleur par zone de compétition et d'échauffement à minima. Il s'assurera aussi de la diffusion de musique pendant la compétition.

ANNEXE 2 AU REGLEMENT – TOURNOI DES RECORDS

Compétition composée de 4 plateaux : 1 plateau Femmes IRG et +, 1 plateau Hommes IRG et +, 1 plateau Avenir et 1 plateau U10/U13. La composition des plateaux de cette compétition est susceptible d'être modifié.

Cette compétition est régionalisée. Les athlètes des Pays de la Loire peuvent y participer sous invitation.

ANNEXE 3 AU REGLEMENT – LES ANIMATIONS U10/U13 (BENJAMINS/MINIMES)

Les animations régionales U10 et U13 ont pour but d'associer approche technique et développement des qualités physiques. La commission sportive régionale en collaboration avec l'Equipe Technique Régionale nomme pour chaque animation un entraîneur responsable chargé du bon déroulement de l'animation. Les entraîneurs présents seront associés à l'encadrement de la journée.

Exemple de planning :

- Accueil 10h30-10h45

- Activités physiques 11h-11h45
- Activités techniques 11h45-12h15
- Pesé 12h30
- Compétition 14h00

1ERE PARTIE

1. Epreuves physiques/ athlétiques : Un tirage au sort sera effectué pour choisir un mouvement de chaque catégorie (sauter, lancer, courir)

2. Séance technique

ENCADREMENT	1 entraîneur pour 8/10 athlètes (selon le niveau de pratique), 2 pour + de 10 athlètes
BUT	Perfectionnement technique, Correction de placement, Apprentissage de mouvement, Détermination du niveau technique de l'athlète.
DÉROULEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • 2/3 personnes par barre, surveiller les bons placements, surveiller la bonne exécution du mouvement • 1 à 3 mouvements par mouvement (arraché, épaulé et jeté) selon le nombre de séries et de répétitions • Choisir des mouvements de remédiation technique plutôt que technique et semi technique <p>Arraché : Savoir tirer/ savoir chuter : Départ d'arraché, THA, TBA, passage arraché, chute arraché, arraché force</p> <p>Épaulé : Savoir tirer/ savoir chuter : Départ d'épaulé, THE, TBE, passage épaulé, épaulé force</p> <p>Jeté : Savoir pousser/ savoir chuter : Passage de jeté, jeté force, va et viens de jeté</p> <p>Notation technique durant les mouvements, débriefing de l'encadrement à la fin de la séance technique.</p>

2EME PARTIE

Compétition classique avec pesée, en simple, pas de round système (cf. réglementation national)

Remise des récompenses à l'issue du plateau, le classement sera effectué en additionnant les résultats des épreuves physiques/ athlétiques.

Etant donnée le bon niveau technique de certains athlètes, selon la notation donnée lors de la première animation effectuée par l'athlète, il aura la possibilité de ne pas participer aux premières parties des animations suivantes (à savoir les épreuves athlétiques ainsi que techniques) et donc participer uniquement à la compétition.

Il pourra en contrepartie être « mini-coach » et donc corriger les différents placements et gestes techniques des autres athlètes. L'encadrement effectuera un bref débriefing avec le ou les athlètes « mini-coach » permettant un retour sur la séance.

Un Challenge des Jeunes Bretons est organisé conjointement donnant lieu à un classement à la participation. (4 animations/Challenge Avenir + Championnat de Bretagne).

Le présent Règlement Sportif est complémentaire au Règlement Sportif Fédéral Haltérophile de la FFHM et de la IWF et au Règlement de la FFHM et de la IWF.

LE COMITE DIRECTEUR DE LA L.B.H.M. EST SEUL RESPONSABLE DU PRESENT REGLEMENT.

IL EST SEUL HABILITE A TRANCHER LES LITIGES DECOULANT DES ARTICLES DU PRESENT REGLEMENT ET POUR SE FAIRE, S'APPUIE SUR L'EXPERTISE DE LA COMMISSION TECHNIQUE D'HALTEROPHILIE.

IL PEUT À TOUT MOMENT, S'IL LE JUGE NECESSAIRE, MODIFIER TOUT OU PARTIE DU REGLEMENT.

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA LBHM LE 7 JUILLET 2022